

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Maritime

1<sup>ère</sup> session 2021



Les titulaires du CAPM maritime sont des marins qualifiés et polyvalents, capables de s'adapter et de participer aux différentes activités pratiquées sur le pont (et éventuellement aux machines) d'un navire de pêche ou de commerce.

Le diplômé contribue à la conduite du navire, en route ou en pêche.

Il participe aux manœuvres nécessaires pour lever l'ancre, conduire le navire en mer et réussir un accostage.

- Il peut assurer un quart à la passerelle :
- Il pratique les engins de pêche. Il sait préparer puis mouiller un chalut, une ligne, un casier, un filet, et ensuite les relever.
- Il collabore au traitement et à la conservation des captures :
- Il entretient le navire, les machines, et les divers engins du bord
- veille aussi à maintenir le matériel de pêche en bon état.
- Il connaît les techniques de ramendage (l'entretien et la réparation des filets) et le matelotage (l'art de faire les nœuds et les épissures). Il est en outre capable de réaliser une soudure simple.
- Il participe aux opérations de tri, éviscération, lavage, filetage, réfrigération, congélation.

Le titulaire de la spécialité CAP maritime est amené à exercer son activité dans des entreprises du secteur maritime, dans un contexte réglementaire international (la langue professionnelle est l'anglais)

## Débouchés

Les diplômés naviguent essentiellement sur des navires armés pour la pêche maritime. Mais ils peuvent aussi embarquer sur des navires de commerce, ferries, vedettes à passagers.

Les activités pratiquées et les conditions de travail diffèrent beaucoup selon le type de pêche pratiqué et la taille du bateau. Entre un coquillier restant près des côtes, un chalutier à la pêche au large en mer d'Irlande ou un thonier dans l'océan indien, les tâches confiées au matelot sont très différentes (variété, autonomie, responsabilités). Les conditions de vie à bord aussi.

## Accès à la Formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

## Programme

Disciplines et activités	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Navigation	1h	0h30
Navigation –TP	1h	1h
Navigation - MSP	1h	1h
Matelotage – Ramendage	2h	2h30
Suivi de l'exploitation du navire	1h	1h
Mécanique navale	1h	0h30
Mécanique navale – TP	1h30	1h30
Electricité	0h30	0h30
Electricité – TP	1h	1h
Techniques de pont et de pêche	3h	3h30
Techniques de pêche renforcées	1h	1h
Réglementation des activités maritimes et développement durable	1h	1h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1h30	1h30
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	1h30	1h30
Prévention-santé-environnement	1h30	1h
Français-Histoire géographie	1h30	1h30
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
Mathématiques Physique-Chimie	1h30	1h30

Anglais	1h30	1h30
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation à la machine	3h30	3h30

## Enseignements professionnels

- Mécanique navale : Moteurs diesel, Moteurs hors-bord, Auxiliaires, Sécurité
- Electricité : Lois générales de l'électricité, l'électricité à bord
- Navigation : Navigation, Météorologie, Règles de barre, Tenue du quart, Manœuvre et embarcation.
- Techniques de pont et de pêche : Engins de pêche, Techniques de pont et de pêche, Matelotage et ramendage.
- Exploitation du navire : Manœuvre embarcation, Manutention et arrimage, Description construction, Sécurité et stabilité.
- Réglementation des activités maritimes et développement durable : Réglementation et développement durable spécifiques au métier de marin.
- Techniques de pêche renforcées : Valorisation des captures,
- Conception des engins de pêche, Eléments d'océanographie, Gestion des stocks de ressources vivantes.
- Maîtriser les déchets et polluants dans une démarche éco responsable.
- **Certifications spécifiques\*** : certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), attestation de sensibilisation à la sûreté.

\*requis par certifications maritimes STCW pour l'exercice de certaines fonctions

## Examen

### Epreuves générales

**Sous-épreuve** Français et histoire géographie-enseignement moral et civique coeff. 3

**Sous-épreuve** Mathématiques et physique-chimie coeff. 2

**Sous-épreuve** Prévention-Santé-Environnement coeff. 1

**Sous-épreuve** Langues vivantes coeff. 1

### Epreuves professionnelles

**Sous-épreuve** Évaluation de la période de formation en milieu professionnel coeff. 5

**Sous-épreuve** Conduite et maintenance des machines marines au niveau 250 kW coeff. 2.5

**Sous-épreuve** Conduite et maintenance des installations électriques, systèmes de commande au niveau 250 kW coeff.2.5

**Sous-épreuve** Navigation au niveau matelot coeff. 2.5

**Sous-épreuve** Epreuve de matelotage ramendage coeff. 3

**Sous-épreuve** Exploitation du navire au niveau matelot coeff. 2

**Sous-épreuve** Techniques de pêche avancées coeff. 2.5

**Sous-épreuve** Réglementation des activités maritimes & développement durable coeff. 2

Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques (facultatif)

## Statistiques

Voir le site <https://www.ucem-nantes.fr>

## Stage

Période en entreprise : 12 semaines réparties sur les 2 années de formation.

Période de stage STCW – CFBS : 1 semaine

Période de stage STCW – Sûreté : 2.5 jours

## Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### Principales poursuites d'études

- Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes option commerce
- Bac pro Conduite et gestion des entreprises maritimes option pêche
- Bac pro Cultures marines
- Bac pro Electromécanicien marine

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

## Où se former en Languedoc Roussillon

### 34 Sète

Lycée de la mer Paul Bousquet

Lycée de la mer Paul Bousquet **A**

**A** formation en apprentissage

## En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).**

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

### Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)